



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2022

Ordre du jour :

- *Emprunt*
- *Règlement des astreintes*
- *Convention AXA*
- *Valeurs locatives des locaux professionnels*
- *Subventions*
- *Questions diverses*

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 septembre 2022 à 18 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESCOURAUX, PINIER, Madame BLAIN, Messieurs PRIME, ROBIN, ROUX, Madame BUCHARD, Monsieur GAYRAUD, Mesdames PETIOT, et LANCEREAU

Absents excusés : Monsieur PASCAUD, Madame LONGEAU qui a donné pouvoir à Monsieur PINIER, Madame LARIGAUDERIE qui a donné pouvoir à Monsieur DESCOURAUX et Monsieur MOREAU

Madame BUCHARD est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 01/07/2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

EMPRUNT ET SUBVENTION

Afin de financer les futurs travaux de la maison de santé, il a été décidé de faire appel à un emprunt.

Pour cela 3 banques ont été sollicitées : le crédit agricole, la banque postale et la caisse d'épargne.

- Le crédit agricole ne peut prêter plus de 7 ans à taux fixe
- La caisse d'épargne propose un taux d'intérêt à 2,79 %
- La banque postale propose un taux d'intérêt à 2,67 %

Le conseil décide à l'unanimité d'engager l'emprunt auprès de l'établissement proposant le meilleur taux, soit auprès de la banque postale.

Monsieur le Maire rappelle que pour cette opération une subvention au titre du Fonds d'Aide Rurale 2022 a été sollicitée pour une 1^{ère} tranche des travaux (jusqu'au DCE).

Il propose de re-solliciter le département sur cette aide pour la 2^{ème} tranche de travaux et de demander également une participation à l'agglomération de Châteauroux sur le fonds de concours.

Accord du conseil

MODIFICATION DU REGLEMENT DES ASTREINTES ET DES CONGES

Les règlements actuellement en vigueur pour les astreintes et les congés payés ne répondent plus à toutes les situations rencontrées. De plus Monsieur DOUARD, agent du service technique, demande que certains points soient modifiés comme la durée qu'ont les agents pour intervenir (passer de 30 min actuellement à 50 min) et le délai pour poser les congés payés (pouvoir poser des jours avec un délai d'une demi-journée seulement).

Les deux documents sont revus et modifiés comme décidé par la commission RH lors de sa réunion du 30/08/2022.

REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES

Il est décidé de rajouter un article qui prévoit de faire payer, via un titre de recette de la trésorerie, les locataires qui ne rendent pas les salles nettoyées.

Décision : pour la salle des fêtes : 150 € et pour la salle la Fontaine : 75 €.

MODIFICATION DES SECTEURS DES VALEURS LOCATIVES

Lors de la réunion de la Commission Intercommunale des Impôts Directs du mois de juillet, il a été annoncé que la commune passait du niveau 2 au niveau 4.

Cela entraînera une augmentation très importante de la fiscalité sur les entreprises et commerces de la commune.

Le conseil considère que cette modification n'a pas de raison d'être et a exprimé auprès de l'administration son désir de maintenir Etrechet en 2.

Les services de l'Etat doivent informer la commune de leur décision courant octobre.

SPECTACLE SWEET LADY

Lors du dernier conseil, la décision de ne plus recevoir le spectacle du groupe Sweet Lady avait été prise. En effet, vu le cachet demandé par la troupe et les subventions à percevoir, la somme restante à charge était trop importante.

Sweet lady avait par la suite proposé un nouveau tarif.

Mais étant donné que nous avons annulé nos demandes de subvention auprès de la région et du département, le spectacle revenait encore à 990 €.

Avec 2 abstentions : Mesdames Blain et Petiot, et 10 oui : les autres élus ; la soirée est annulée.

CONVENTION COMMUNALE : ASSURANCE AXA

Comme depuis plusieurs années, les assurances AXA proposent à la collectivité de signer une convention pour faire bénéficier les administrés qui le souhaitent de prix plus avantageux pour des contrats d'assurance complémentaire santé.

Accord des élus

Une réunion est fixée le mardi 27/09 à 10 H.30 à la salle des fêtes avec le groupe d'assurance.

TRAVAUX : MAISON DE SANTÉ

Suite à la rencontre avec l'architecte du cabinet ARC A3 ; il est nécessaire de lancer les missions contrôles techniques, SPS et diagnostics amiante : 3 entreprises seront sollicitées

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame Dubault, ancienne présidente de la section tennis qui a quitté dernièrement ses fonctions. Elle remercie les élus et le personnel communal pour leur aide durant sa présidence.

- Monsieur le Maire informe le conseil que le taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de l'agglomération n'a toujours pas été fixé. Il pourrait être de 16,67 % à 25 %.
- Pour rappel, un courrier à l'attention de Monsieur le Président de l'agglomération a été envoyé demandant une participation de l'EPCI pour des travaux d'aménagement le long de la RD 943 : pas de retour pour le moment.
- Monsieur Averous, désire rencontrer les élus : proposition un mercredi de la 1^{ère} quinzaine du mois d'octobre
- Mini-crèche : les adjoints, Monsieur Pascaud et Monsieur le Maire ont rencontré un couple désirant installer une mini-crèche sur la commune (pour 12 enfants). Ils avaient au préalable un projet sur la commune de Déols qui n'a pas abouti.
Il leur a été proposé le terrain communal derrière la maison de retraite, près du futur projet de lotissement.
Les élus seront informés prochainement de l'avancée de ce dossier.
- Madame Buchard demande si les travaux suite à la grêle ont été réalisés.
Réponse : non, nous sommes toujours en attente de certains devis (ex : SMAC).

La séance est levée à 19 H.25

Le Maire,



La secrétaire,

